Synode d'hiver 22–23 novembre 2022 Point 9



Association Relimedia; approbation de dépenses périodiques non limitées dans le temps

Propositions:

- 1. Le Synode prend connaissance de la situation concernant Relimedia.
- 2. Il approuve les dépenses périodiques annuelles y afférentes, comme suit:
 - a. de 2023 à 2025, CHF 49'382.00 par an (TVA comprise);
 - b. à partir de 2026, CHF 54'868.90 chaque année (TVA comprise).

Les coûts supplémentaires dus au renchérissement, les modifications du taux de TVA ainsi que les modifications du montant des contributions imputables à la clé de répartition contractuelle sont considérés comme liés.

Explication

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure contribuaient déjà à Relimedia par le biais de l'association alémanique «Médias réformés» («Reformierte Medien») d'une part, ainsi que sur la base d'un accord particulier avec l'association «Ökumenische Mediengruppe» d'autre part. Etant donné que l'association «Médias réformés» a récemment procédé à la scission de ses structures et que l'association «Ökumenische Mediengruppe» a été dissoute, une nouvelle association indépendante, Relimedia, a été créée. L'adhésion des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure à cette association permettrait aux utilisatrices et utilisateurs de leurs bibliothèques ecclésiales de continuer à bénéficier de l'étendue des prestations de Relimedia dans le domaine du téléchargement et de la diffusion en continu de médias. Compte tenu des progrès techniques, ces offres prennent de plus en plus d'ampleur, tandis que les films au format DVD classique, notamment, disparaissent progressivement du marché.

Environ deux tiers des dépenses de Relimedia, soit environ 1 million de francs, seront financés par les deux Eglises nationales du canton de Zurich. Le reste des dépenses sera supporté, dès 2023, par les Eglises membres de la Conférence des Eglises de Suisse alémanique (KIKO) et de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ), conformément à la clé de répartition en vigueur. Ce système permet de répartir les coûts de manière transparente et uniforme, mais il entraîne toutefois une augmentation des charges des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure par rapport aux années précédentes. Des négociations nous ont permis de bénéficier de conditions plus favorables au cours des dernières années. Pour les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, le calcul basé sur le nouveau système occasionnerait des coûts de CHF 54'868.90 par an. Le montant versé en 2022 à Relimedia par l'intermédiaire des Médias réformés s'élevait à CHF 28'589.00 et fait désormais

partie intégrante de l'indemnité directe versée à Relimedia. Relimedia a garanti une remise de 10% pour les années 2023 à 2025 incluses.

Les coûts sont répartis de la façon suivante:

Contribution Relimedia (CHF)	2022 - 2025	Dès 2026
Forfait en ligne (assujetti à la TVA)	33'894.90	37'661.00
TVA sur le forfait en ligne	2609.90	2899.90
Cotisation à l'association (non soumise à la TVA)	12'877.20	14'308.00
Total	49'382.00	54'868.90

Il s'agit de dépenses périodiques et non limitées dans le temps. Compte tenu de leur montant, elles relèvent de la compétence du Synode.

Lors de sa séance du 18 août 2022, le Conseil synodal a décidé d'adhérer à l'association Relimedia au 1^{er} janvier 2023, si le Synode approuvait le crédit sollicité au cours de la session d'hiver 2022.

Le Conseil synodal